



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 10 novembre 2020

DENGUE A LA REUNION : VIGILANCE A L'APPROCHE DE L'ETE AUSTRAL

Du 2 au 8 novembre, 5 cas ont été signalés à l'ARS. Bien que le nombre de cas se stabilise depuis quelques semaines entre 5 et 10 cas hebdomadaires, le virus continue de circuler dans l'île. Avec le retour prochain de l'été et des conditions météorologiques favorables au développement des moustiques, une nouvelle vague épidémique reste à craindre dans les prochains mois, dans un contexte d'épidémie de covid-19.

La préfecture et l'ARS recommandent la plus grande vigilance à la population et rappellent l'importance de la mise en œuvre des mesures de prévention pour se protéger et protéger ses proches de la dengue.

Situation de la dengue à La Réunion au 10 novembre 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 2 au 8 novembre, les cas ont été signalés dans les communes suivantes :

- **Le Port**
- **Les Avirons**
- **Saint-Paul**
- **Sainte-Marie**
- **Saint-Benoit**

Aucun regroupement de cas n'a été identifié sur le territoire.

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS poursuivent les interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la covid-19.

Depuis début 2020

- **près de 16 000 cas** autochtones confirmés
- **701 hospitalisations**
- **1 747 passages aux urgences**
- **22 décès** (dont 11 directement liés à la dengue)

Jeu concours : Représentez un moustique pour la campagne Été !



En association avec le monde culturel, l'ARS La Réunion a lancé le 5 novembre un jeu concours artistique visant la production d'un support visuel (dessin, sculptures, tableaux, photos...) sur un thème: « **La dengue et son moustique vecteur de la maladie (le moustique tigre)** ».

Le concours est ouvert à 2 catégories de personnes :

- **catégorie professionnelle** : les artistes, ...
- **catégorie amateurs qui intègre tous les publics** : particuliers, scolaires, associations, entreprises privées...

Les créations seront sélectionnées sur la base des critères suivants : pertinence du message en fonction du thème choisi, originalité de la création, et valeur artistique.

Des récompenses distinctes allant de 100 à 5 000 euros sont prévues pour chacune des catégories. En plus de ces récompenses, les œuvres lauréates seront retenues pour la campagne de communication Été 2020/2021 par le biais d'affichages et de diffusions sur les réseaux sociaux et médias.

Le concours se termine le 25 novembre à minuit.

Les règlements et les conditions de participation au jeu concours sont disponibles :

- **sur le site de l'ARS** www.lareunion.ars.sante.fr/reglement-jeu-concours-creatif-deviens-acteur-de-la-lutte-contre-la-dengue
- **ou sur demande par mail** : ars-reunion-kassmoustik@ars.sante.fr

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs)
- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes**: fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue précédemment.



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974